



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 21 mars 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt et un mars à dix heures trente minutes, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle des Fêtes – rue du Coq, sur la convocation en date du dix sept mars deux mille vingt six, sous la présidence de Monsieur LEJEUNE, Maire.

Présents : MM LEJEUNE, NADAUD-MONTAGNAC, DELANNE, LUGUET, FILLOUX, MOUTAUD, VITTE, DUMIGNARD, PINAUD, DONY, LAGUIDE, LAHIANI, MICHAUD, HIVERT, VIARD, VERGNAUD, MADELENAT, CHERVY CHAIGNEAU, HENRIOT, GUERET, MATHIEU, LEPINE, LEROY A., LEROY I., GOULOUZELLE, CHATEAU, DEFLANDRE
formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Alexis DEFLANDRE est désigné secrétaire de séance.

Objet : Election des adjoints au Maire

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Vu le décret 2025-848 du 27 août 2025 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2026 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 mars 2026 fixant à 8 le nombre d'adjoints au maire ;

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

DELIBÈRE

Après un appel à candidatures, la liste de candidats est la suivante :

1. Patrice FILLOUX
2. Fabienne LUGUET
3. Julien DELANNE
4. Karine NADAUD-MONTAGNAC
5. Sébastien VITTE
6. Patricia MOUTAUD
7. Jean-Noël PINAUD
8. Melissa DUMIGNARD

.../...

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	27
Nombre de bulletins déclarés blancs ou nuls :	5
Nombre de suffrages exprimés :	22
Majorité absolue :	14

A obtenu :

- La liste conduite par Monsieur FILLOUX : vingt deux voix (22 voix).

La liste conduite par Monsieur FILLOUX a obtenu la majorité absolue.

Ont été proclamés adjoints au Maire et immédiatement installés :

- | | |
|----------------------------------|------------------------------------|
| - Monsieur Patrice FILLOUX | 1 ^{er} adjoint au Maire |
| - Madame Fabienne LUGUET | 2 ^{ème} adjointe au Maire |
| - Monsieur Julien DELANNE | 3 ^{ème} adjoint au Maire |
| - Madame Karine NADAUD-MONTAGNAC | 4 ^{ème} adjointe au Maire |
| - Monsieur Sébastien VITTE | 5 ^{ème} adjoint au Maire |
| - Madame Patricia MOUTAUD | 6 ^{ème} adjointe au Maire |
| - Monsieur Jean-Noël PINAUD | 7 ^{ème} adjoint au Maire |
| - Madame Mélissa DUMIGNARD | 8 ^{ème} adjointe au Maire |

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et les membres présents ont signé.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le vingt trois mars deux mille vingt six.

 Le Maire, Etienne LEJEUNE	Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 023-212317606-20260321-2026-17-DE Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 24/03/2026 Publication : 25/03/2026	 Le secrétaire de séance, Alexis DEFLANDRE
---	--	--

Publié le 25 mars 2026

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.